



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES



Le compte financier unique

2024 -2026 la généralisation



Le compte financier unique

PROPOS INTRODUCTIFS

Le CFU est une obligation légale à anticiper qui implique la nécessité pour les collectivités de répondre à certains prérequis juridiques et informatiques, sa généralisation progressive sur la période 2024 - 2026 fait suite à une expérimentation réussie.

Ce qui change avec le CFU ... en mieux (les données d'exécution budgétaire et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document, le contenu des maquettes a été revu dans une optique de simplification)

Ce qui ne change pas avec le CFU ... (maintien du rôle respectif de l'ordonnateur et du comptable, l'architecture budgétaire de la collectivités est inchangée, les modalités et dates de vote sont inchangées, le CFU s'inscrit dans un objectif de lisibilité et de simplification de l'accès à l'information financière)

A qui s'adresse cette présentation ?

- ✦ Elle s'adresse **aux collectivités qui basculent en 2025 (comptes de l'ex 2024)** qui souhaitent se rassurer , avoir des confirmations, identifier des points d'appui
- ✦ Elle s'adresse aussi, bien entendu, **aux collectivités qui doivent préparer la bascule au CFU** qui interviendra au plus tard, en 2027 (comptes de 2026)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES



Le compte financier unique

I) Genèse, expérimentation, généralisation



I) Le compte financier unique

Pourquoi le CFU ? La genèse

Évoqué de longue date dans le secteur public local, le CFU est expérimenté depuis 2021 par les collectivités locales.

Le principe du CFU est de fusionner en un document unique le **compte administratif** de l'ordonnateur et le **compte de gestion** du comptable. Ce document commun permet ainsi à lui seul de remplir les obligations de reddition de comptes en fin d'exercice, tout en apportant une information budgétaire, financière et patrimoniale plus simple et plus lisible.

- Une présentation duale, **du compte administratif, compte de gestion**, qui présentait **des limites** : (cf rapport de la mission IGF - IGA de 2017)
 - Une **redondance** des informations véhiculées par ces supports, tout particulièrement sur le **volet de l'exécution budgétaire** ;
 - Une **insuffisante valorisation des données patrimoniales** contenues dans le compte de gestion du comptable public
 - **Le nombre très important d'annexes**, figurant dans le compte administratif

III) Le compte financier unique

Les maquettes du CFU

- Les différentes maquettes du CFU

4 maquettes adaptées à tous les types de budgets éligibles, les collectivités choisissent la maquette de CFU qui correspond à leur situation (en termes de taille et de modalités de présentation du budget) :

- CFU M57 voté par nature ;
- CFU M57 voté par fonction ;
- CFU M57 simplifié pour les collectivités de moins de 3500 habitants ;
- CFU M4 (pour les SPIC) ;

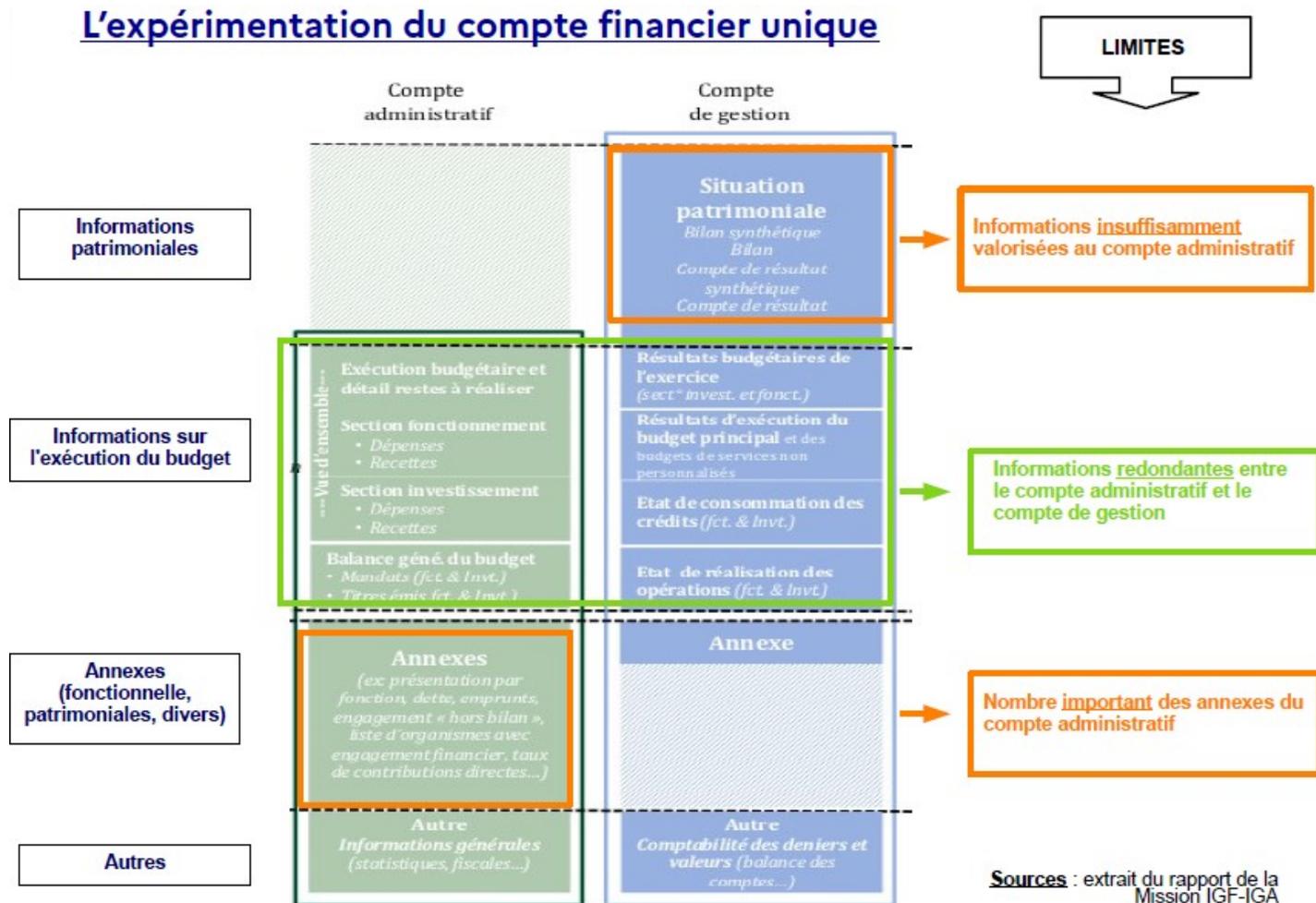
- Les particularités de la maquette CFU M4

- La notion de section d'exploitation est donc retenue dans la maquette M4 en lieu et place de la notion de section de fonctionnement en M57
- Il n'est pas prévu de présentation croisée nature/fonction pour les budgets SPIC, chaque budget étant créé pour une activité donnée. La présentation agrégée ne concerne que les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale

I) Le compte financier unique

Pourquoi le CFU ? Genèse

- Une présentation duale (compte administratif, compte de gestion), qui présentait des limites :



I) Le compte financier unique l'expérimentation

L'expérimentation se déroule en 3 vagues (comptes 2021, 2022 et 2023) et concerne les collectivités territoriales, groupements et SDIS qui doivent respecter deux prérequis :

- Appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 (sauf pour les SPIC qui conservent la M4) ;
- Dématérialiser leurs documents budgétaires (vers la préfecture et vers le comptable).

Dans ces conditions, sont alors éligibles à l'expérimentation du CFU :

- le budget principal,
- ses budgets annexes à caractère administratif (**sauf ceux suivis en M22 ou ceux concernant un CCAS, un CIAS ou une caisse des écoles**, entités hors du champ de l'expérimentation fixé par la loi),
- ses budgets annexes à caractère industriel et commercial.

Les budgets non éligibles au CFU continuent à établir un compte administratif et un compte de gestion pendant la phase expérimentale.

I) Le compte financier unique

La généralisation

La loi de finances 2024 (art. 205) prévoit une généralisation progressive entre 2024 et 2026

- sécurisation du cadre juridique à compter de l'exercice 2024 pour les expérimentateurs :
- le CFU devient le cadre définitif ;
 - définition d'une trajectoire de déploiement du CFU sur 3 exercices de 2024 à 2026, en vue d'une généralisation à l'ensemble du périmètre des budgets éligibles définis par la loi à l'horizon 2027, sur les comptes 2026).
 - engagement dès à présent de la modernisation des processus de transmission de supports documentaires (adhésion à ACTES BUDGETAIRES) par les collectivités les plus en retrait (CCAS, ASA, AFR) afin d'être en capacité de déployer le CFU en 2027.
 - Les autres entités sous instruction M57 ou M4 (collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux, SDIS, centres de gestion de la fonction publique territoriale, ASA, AFR) pourront dès leurs comptes 2024 produire un CFU et devront basculer au plus tard au titre de l'exercice 2026.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité L'expérimentation dans les BdR :

I) Le compte financier unique dans les Bouches-du-Rhône



FINANCES PUBLIQUES

- ✦ Bascule CFU vague 1 : 2 communes (comptes de 2021)

- ✦ Bascule CFU vague 2 : 12 communes (comptes de 2022- 2023)
 - 1 SDIS
 - 1 syndicat

- ✦ Bascule CFU vague 3 : 15 communes (comptes 2023)

La généralisation progressive (2024 – 2026) :

Bascule CFU 2025 (ex 2024) Estimation au 10/12/2024

- ✦ Région PACA
- ✦ CDG13
- ✦ Communes : 39
- ✦ Régies SPIC : 6
- ✦ CCA :
- ✦ Syndicats : 11
- ✦ CCAS CIAS : 49
- ✦ ASA AFR : 42
- ✦ CDE : 6

Taux d'atteinte cumulé au 01/01/2025 (estimation proche de 40 % des budgets éligibles au CFU)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Le compte financier unique

II) Les prérequis du CFU

Le compte financier unique

II) Les Prérequis du CFU

Les points de vigilance (contribution Préfecture)

- **Prérequis général : la télétransmission des actes budgétaires via le progiciel Actes**

- Le progiciel Actes est composé de plusieurs modules : « *Actes Réglementaires* », « *Actes budgétaires* », « *Actes commande publique* » et « *Actes urbanisme* ».

- Certaines collectivités disposent d'une convention Actes qui n'inclue pas « Actes budgétaires » : **dans ce cas, conclure un avenant est nécessaire.**

- « *Actes budgétaires* » (AB) permet la télétransmission directe des maquettes budgétaire en format natif « **XML** » plutôt que par un document « **pdf** » parfois transmis par « *Actes réglementaires* ». **Certaines collectivités transmettent actuellement leur budget par ce biais : ce type de télétransmission est insuffisant pour pouvoir passer au CFU.**

Le compte financier unique

II) Les Prérequis du CFU

Les points de vigilance (contribution Préfecture)

● Prérequis juridiques

- 1 convention par entité disposant de la personnalité juridique. **Par exemple, le CCAS de la commune doit signer sa propre convention et ne peut pas utiliser le compte Actes de la commune de rattachement.**
- Les organes délibérants de chacune des entités doivent, préalablement, adopter une délibération autorisant l'exécutif à conventionner avec la préfecture pour la télétransmission des Actes.
- Une fois la convention signée, la collectivité se tourne vers l'opérateur de télétransmission de son choix qui met en place le lien informatique.

Le compte financier unique

II) Les Prérequis du CFU

Les points de vigilance (contribution Préfecture)

● Prérequis informatiques :

- A partir de la mise en place : la télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires en format natif « XML » (les délibérations / pages de signatures qui accompagnent la maquette sont transmises en pdf et dans la même enveloppe de transmission).
- Principe de non-régression : tous les documents budgétaires au cours de l'année sont concernés, sauf incident technique particulier. Bien qu'il soit préférable de télétransmettre l'ensemble des documents budgétaires de l'exercice, il est possible de commencer la télétransmission en cours d'année.
- Utilisation du compte propre de l'entité : comme indiqué précédemment, les actes ne doivent pas être transmis via le compte Actes de la commune de rattachement.

Le compte financier unique

II) Les Prérequis du CFU

Les points de vigilance (contribution Préfecture)

Comment conventionner ou signer un avenant à sa convention ?

1 adresse unique de contact en préfecture :

pref-actes@bouches-du-rhone.gouv.fr

Les services préfectoraux vous transmettront le mode d'emploi de la démarche avec les documents nécessaires (modèles de convention et de délibération), ainsi que la liste des opérateurs de télétransmission agréés.

Le compte financier unique

II) Les Prérequis informatiques du CFU

Les points de vigilance (contribution DRFIP)

- Rappel général / Accès des ordonnateurs à l'appliquatif HELIOS du comptable

L'appliquatif HELIOS permet, pour les ordonnateurs et éditeurs informatiques , outre de simples consultations (trésorerie, consommation budgétaire) d'accéder à des informations enrichies (flux PES retour RECETTES , flux PES retour DEPENSE).

+ *flux PES retour RECETTES*

Les flux retour recette, en format XML, sont de plusieurs types : le flux « comptable et contentieux » le flux retour « stock » titres ou le flux retour « stock » article de role (ORMC) ; le flux « suspensions / mises en instance ». Il existe également un flux PES Retour ASAP.

+ *flux PES retour DEPENSE*

Les flux retour Dépense , en format XML, sont de 2 types : le flux « comptable » ; le flux « suspensions / mises en instance »

- le paramétrage informatique du comptable public, dans HELIOS, **en contexte CFU**, est un paramétrage national, extrêmement simple, qui requiert néanmoins une très bonne coordination amont, avec l'ordonnateur.

(cf modification du paramétrage INDIGO Budget en format PES pour les collectivités ne pratiquant pas la télétransmission des maquettes budgétaires, et coche CFU / format de maquette restitué) .

Le Compte Financier unique

Les prérequis informatiques / bascule CFU

Le paramétrage d'HELIOS (contribution DRFIP)

HELIOS L5.0.019.021
Assistance

Se déconnecter

Contexte

Poste 585521
Code BC 01201
Exercice 2024
Journée du 02/01/2024

Indicateur d'activité dans Hélios

Détail

PARAMÉTRAGE → ECHANGES PES → SELECTION DES PROTOCOLES ALLER
1

01201 - BP Collectivite 01201

Sélection globale des protocoles Aller Ordonnateur

Protocole ----- Actualiser

Sélection détaillée des protocoles Aller Ordonnateur

Type de message	Protocole	Action
Doc budgétaire : budget pri	PES aller V2	Suppr
Doc budgétaire : décision m	PES aller V2	Suppr
Doc budgétaire : budget de	PES aller V2	Suppr
Document budgétaire : virem	PES aller V2	Suppr
Document budgétaire : reste	PES aller V2	Suppr
Doc budgétaire : délibérati	PES aller V2	Suppr
Doc budgétaire : budget de	PES aller V2	Suppr
Doc budgétaire : budget de	PES aller V2	Suppr
Doc budgétaire : budget sup	PES aller V2	Suppr
Bordereau titres ordinaires	PES aller V2	Suppr
Bordereau mandats annulatio	PES aller V2	Suppr

Paramétrage échanges : PES budget

Le Compte Financier unique

Les prérequis informatiques / bascule CFU

Le paramétrage d'HELIOS (contribution DRFIP)

 V5.25.2_017 Assistance

[Se déconnecter](#)

Contexte
 Poste 013090
 Code BC 02600
 Exercice 2024
 Journée du 09/12/2024

Indicateur d'activité dans Hélios


[Détail](#)

Compléments
[Liste Service](#)
[Gestion TVA](#)
[Historique CHD](#)

PARAMÉTRAGE→EXERCICES→INITIALISATION→MODIFICATION DES PARAMÈTRES GÉNÉRAUX 1/1

02600 - S.D.I.S. 13

Paramètres

Type de collectivité	Sdis	Type de budget	Principal	Exercice	2024
Code budget de rattachement		Libellé budget de rattachement			
Début d'application	01/01/2024	Fin d'application		jj/mm/aaaa	
Instruction	m57	Modalités de vote	Nature avec ref. fonct.		

Paramètres généraux exercices

Plan de comptes par nature (valeurs)	M57	Actualiser	Codification fonctionnelle	M57 fonction
Niveau de vote Investissement	Chapitre		Niveau de vote Fonctionnement	Chapitre
Vote par opération	<input type="checkbox"/>		Comptabilisation provisions	Semi budgétaire
Rubrique R3 Dépense	Compta D2C (valeurs) 343-AUTRE CEPL			
Rubrique R3 Recette	Compta D2C (valeurs) 343-AUTRE CEPL			
Gestion de la TVA	Niveau service		Monnaie	Euro
Comptes auxiliaisés	Non subdivisés		Compte Financier Unique	<input checked="" type="checkbox"/>
CHD-SL/plan de contrôle en cours	<input type="checkbox"/>	CHD <input checked="" type="checkbox"/>	Date de la dernière modification CHD	04/01/2024

Compléments d'informations

Population 2056943

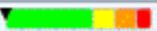
Paramétrage du CFU dans HELIOS

Le Compte Financier unique

Les prérequis informatiques / bascule CFU

Le paramétrage d'HELIOS (contribution DRFIP)

l'information du comptable / l'envoi du flux CFU ordonnateur

Contexte	Bloc-Notes	Bannette
Poste	Bonjour	Détail
Code BC	Modifier	
Exercice	Alertes	Traitements en attente
Journée du	0 Autres alertes	CFU : 1 CFU avec états ordo arrivés ce jour Détail
Modifier	Détails	
Indicateur d'activité dans Hélios	Message du jour	Editions
	Pas de message aujourd'hui	9 Editions Disponible(s)
Détail		Consulter

> Le bloc « Traitements en attente » de l'écran d'accueil Hélios affiche, en visibilité du profil comptable, le nombre de CFU pour lesquels au moins un des états ordonnateur est arrivé ce jour. Cette information reste affichée même après traitement à J, pour disparaître à J+1.
Le bouton « détail » donne accès à l'écran « EDITION CG/CF/CFU » pour identifier le(s) budget(s) concerné(s).

Le suivi du flux CFU dans HELIOS

Le Compte Financier unique

Les prérequis informatiques / bascule CFU

Le paramétrage d'HELIOS (contribution DRFIP)

l'information du comptable / l'envoi du flux CFU ordonnateur

Statut Hélios Rechercher														
Liste des CG/CF/CFU - Exercice 2024														
(I)	Budget	Type édition	Etape Courante			Dernière réception états ordo		Action	Valeurs inactives		Edition		Etat exercice précédent	
			Nature	Date de la demande	Statut Hélios	PJ Ordo	PJ Annexe		Action	Néant	Prov.	Déf.		
!	26400	CFU	P	20/01/2025	Transmis	20/01/2025	20/01/2025	Détail	Saisie	VI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Clos

MÉTIER → COMPTE DE GESTION → DÉTAIL CG / CF / CFU		
26400 - BP 26400 Lien vers Compte Financier Unique		
Chronologie des opérations CG/CF/CFU du budget pour l'exercice 2024		Compte Financier Unique
CG/CF/CFU provisoire	Date dernier provisoire	21/01/2025
CG/CF/CFU définitif	Date premier définitif	
	Date dernier définitif	
Clôture de l'exercice et reprise des balances d'entrée	Date 1ère demande	
	Date dernière demande	
Annulation demande clôture de l'exercice	Date 1ère demande	
	Date dernière demande	
Réédition du CFU suite à réception de nouveaux états ordonnateurs après clôture exercice	Date 1ère demande	
	Date dernière demande	
Refus réception états ordonnateurs après clôture exercice	Date dernier refus	
Consultation des derniers états ordonnateurs transmis 		
CFU états ordonnateur : 20/01/2025		
CFU états annexés : 20/01/2025		
Consultation des derniers états de l'ordonnateur reçus (non refusés) 		
CFU états ordonnateur : 20/01/2025		
CFU états annexés : 20/01/2025		

Le suivi du flux CFU dans HELIOS



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Le compte financier unique III) L'Architecture du CFU

III) Le compte financier unique

L'Architecture du CFU

● Partie I (Informations générales et synthétiques) Cette première partie met en évidence, dès le début du document, une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques

➤ Des ratios synthétiques dont **deux nouveautés** :

✦ des ratios synthétiques dont deux nouveautés : **Le taux d'épargne nette, et le calcul de la capacité de désendettement**

✦ Une nouvelle présentation des résultats de l'exercice ;

✦ Le bilan et le compte de résultat synthétiques ;

✦ Le rappel des taux d'imposition votés, avec les produits perçus.

● La lecture de l'exécution budgétaire modernisée (**en partie II du CFU**) se complète

● d'une vision patrimoniale (partie III).

● Les « états annexés » (en partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion.

Ils correspondent à certaines annexes des comptes administratifs.

● Les arrêtés et signatures (**en partie V du CFU**)

III) Le compte financier unique

L'Architecture du CFU

● Les différentes maquettes du CFU (Ces maquettes ont été fixées par arrêté du 23 décembre 2024, et sont mises en ligne sur le site *collectivites-locales*)

4 maquettes adaptées à tous les types de budgets éligibles, les collectivités choisissent la maquette de CFU qui correspond à leur situation (en terme de taille et de modalités de présentation du budget) :

- CFU M57 voté par nature ;
- CFU M57 voté par fonction ;
- CFU M57 simplifié pour les collectivités de moins de 3500 habitants ;
- CFU M4 (pour les SPIC) ;

● Les particularités de la maquette CFU M4

- La maquette M4 concerne les SPIC, quel que soit le plan de comptes utilisé, ce dernier étant précisé sur la page de garde du CFU (M4, M41, ou M49)
- La notion de section d'exploitation est donc retenue dans la maquette M4 en lieu et place de la notion de section de fonctionnement en M57
- Il n'est pas prévu de présentation croisée nature/fonction pour les budgets SPIC, chaque budget étant créé pour une activité donnée. La présentation agrégée ne concerne que les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale

II) Le compte financier unique

L'Architecture du CFU (partie 1)

	I. Informations générales et synthétiques	Origine des données
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur
B1	Présentation générale du compte financier – Vue d’ensemble	Ordonnateur
B2	Résultats d’exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	Comptable
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur
C1	Détail des restes à réaliser – Dépenses	Ordonnateur
C2	Détail des restes à réaliser – Recettes	Ordonnateur
D	Bilan synthétique	Comptable
E	Compte de résultat synthétique	Comptable
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur

II) Le compte financier unique

L'Architecture du CFU (partie 1)

A) informations statistiques, fiscales, financières

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Informations statistiques, fiscales et financières		A
Informations statistiques		
		Valeurs
Population totale		
Informations fiscales (N-2)		
		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		
Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) (3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

L'Architecture du CFU (partie 2)

I) L'exécution Budgétaire

● Cette seconde partie (II) présente un compte rendu modernisé de l'exécution budgétaire : la « vue d'ensemble » (grands équilibres) est fournie par l'ordonnateur et les « vues détaillées » sont apportées par le comptable.

Le CFU permet de confronter ces données et de vérifier automatiquement leur cohérence

II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur
	<i>Vue d'ensemble</i>	
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur
	<i>Vue détaillée</i>	
B1	Dépenses d'investissement	Comptable
B2	Recettes d'investissement	Comptable
C1	Opérations d'équipement – Détail des chapitres et articles	Ordonnateur
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable

L'Architecture du CFU (partie 3)

III) Les Etats financiers

● Cette troisième partie (III) apporte la **vision patrimoniale**, pour compléter l'exécution budgétaire, ce qui permet d'approfondir les analyses, au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

Le **bilan** et le **compte de résultat** sont établis par le **comptable public**. L'annexe (produite uniquement pour les collectivités qui expérimentent la certification des comptes) résulte d'un travail partagé.

III. États Financiers		
A	Bilan	Comptable
B	Compte de résultat	Comptable
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable – Pièce-jointe
D	Balance des comptes	Comptable

L'Architecture du CFU (partie 4.1)

IV) Les États annexés

● Cette quatrième partie (IV) donne des informations complémentaires qui relèvent :

✦ du cadre budgétaire (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, autorisations de programme et autorisation d'engagement, etc.),

✦ des sujets comptables (états de la dette financière, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice, etc.), de la gestion (liste des concours attribués à des tiers, actions de formation des élus, etc.).

Il s'agit de tableaux qui figuraient précédemment dans les annexes du compte administratif, seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU

IV. États annexés		
	<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>	
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur

L'Architecture du CFU (partie 4.2)

IV) Les Etats annexés

	<i>B. États annexés patrimoniaux</i>	
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3.1	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur

CFU M57 nature IV 2

L'Architecture du CFU (partie 4.3)

IV) Les Etats annexés

IV. États annexés (suite et fin)		
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B8.1.1	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B8.2	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé	Ordonnateur
B8.4	État des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.5	État des engagements reçus	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur
B15.1	Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 – Fonctionnement	Ordonnateur (facultatif)
B15.2	Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 – Investissement	Ordonnateur (facultatif)

CFU M57 nature IV 3

L'Architecture du CFU (partie 4.4)

IV) Les Etats annexés

	<i>C. États annexés budgétaires</i>	
C1.1	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
	<i>D. Autres éléments d'information</i>	
D1	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur
D2.1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur
D5	Gestion des fonds européens	Ordonnateur
D7	Actions de formation des élus	Ordonnateur
D8	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur
D10	Identification des flux croisés	Ordonnateur
D11.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur
D11.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur
	V. Arrêté et signatures	
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable

CFU M57 nature IV 4

L'Architecture du CFU (partie 5)

V) Les Arrêtés et signatures

● Cette dernière partie (V) reprend le ou les **comptables assignataires responsables de la gestion de l'exercice** et les validations intervenues successivement dans l'application CDG-DSPL :

- ✦ Le comptable supérieur (DR/DFiP) : cette étape subsiste encore malgré la suppression du visa intellectuel de la DR/DFiP, dans l'attente de la mise à jour des applications Hélios et CDG-D SPL ;
- ✦ Le comptable assignataire ayant rendu le compte ;
- ✦ l'ordonnateur, après le vote du CFU par l'assemblée délibérante (la date du vote doit être renseignée au moment de la validation par l'ordonnateur dans CDG-D SPL). ;

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 26/01/2024

Comptable(s)	du	Ayant exercé au cours de la gestion	
M	01/01/2023	au	26/01/2024
Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.			
<u>Observations :</u>			
			A , le
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.			
			A , le
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.			
			A , le



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Le compte financier unique

IV) La confection du CFU

IV) La confection du **CFU Provisoire** et du **CFU définitif**

nécessitent un renforcement

de la coordination ORDONNATEUR COMPTABLE

Les points de vigilance (contribution DRFIP)

- Des points de rendez vous en amont du CFU, inchangés, concernant les travaux d'ajustement comptables et budgétaires en cours d'année (réponse au fil de l'eau de l'ordonnateur aux signalements induits par les contrôles comptables automatisés d'HELIOS (CCA) , pointage concerté relatif aux flux de bordereaux de titres et de mandats, des rejets, annulations)
- En fin de gestion , envoi d'un **CFU provisoire du comptable** (équivalent à l'ex compte de gestion provisoire) à l'ordonnateur.
 - Dans un 2ème temps une coordination étroite est nécessaire entre l'ORDONNATEUR et le COMPTABLE pour élaboré un CFU Provisoire qui si tout se passe bien, deviendra définitif. Les 2 partenaires doivent s'accorder, afin de mettre chacun à disposition, dans HELIOS, leur flux CFU respectifs , à la même date.
 - Avec le CFU, c'est désormais l'ordonnateur qui initie ce processus. En l'absence **d'un flux CFU ordonnateur** déposé dans HELIOS, le comptable ne peut agréer son propre flux CFU , et vérifier s'il n'existe pas des anomalies susceptibles de bloquer la confection du CFU définitif. (cf exploitation par le comptable public d'un **Etat des Contrôles du Compte Financier (E.C.C.F.)**)

Nb : Lors d'une bascule initiale au CFU, il est souhaitable d'intégrer dans la détermination du calendrier de vote, et de transmission des budgets au Préfet, une certaine souplesse (anticipation) afin de ne pas se retrouver dans délais trop contraints.

Rappel : nécessité d'informer très en amont le comptable, des dates de vote du CFU.

IV) La confection du CFU Provisoire et du CFU définitif , le dépôt des flux dans HELIOS

MÉTIER→COMPTE DE GESTION→EDITION		1/1
04300 -		
Sélection d'un Budget Collectivité		
Budget Collectivité (valeurs)	<input type="text" value="04300"/>	<input type="button" value="Actualiser"/>
Compte de Gestion de Dissolution	<input type="checkbox"/>	
Propagation budgets Collectivités	<input type="button" value="Sélection"/> 0	
Sélection		Compte Financier Unique
<input checked="" type="checkbox"/> Editer le compte de gestion provisoire	Date dernière demande	15/10/2021
<input type="checkbox"/> Indiquer "NEANT" sur la balance des valeurs inactives		
<input type="checkbox"/> Demander le visa du compte de gestion	Date 1ère demande	Date visa
	Date dernière demande	Statut du visa Non demandé
<input type="checkbox"/> Clôturer l'exercice et reprendre les balances d'entrée	Date 1ère demande	
	Date dernière demande	
<input type="checkbox"/> Annuler la demande de clôture de l'exercice	Date 1ère demande	
	Date dernière demande	
Consultation des états de l'ordonnateur 		
CFU états ordonnateur:15/10/2021		
CFU états annexés:15/10/2021		
		<input type="button" value="Terminer"/> <input type="button" value="Réinitialiser"/> <input type="button" value="Annuler"/>

IV) La confection du **CFU Provisoire** et du **CFU définitif** Les points de vigilance (contribution DRFIP)

- La cohérence des flux transmis par l'ordonnateur à HELIOS

Nb : Les informations transmises par l'ordonnateur doivent être cohérentes entre elles.

➤ C'est pourquoi il est demandé aux comptables de s'assurer que les deux flux ordonnateurs :

✦ PJ 012 au format xml

✦ PJ 013 au format pdf **ont bien été intégrés dans Hélios à la même date.**

En effet, des flux adressés à des dates différentes font craindre un risque de discordance de données entre le fichier xml et le fichier pdf.

Dans ce cas, le comptable devra faire confirmer par l'ordonnateur la concordance des fichiers malgré la divergence de dates.

En l'absence de confirmation, un nouvel envoi de flux xml et pdf par l'ordonnateur, à des dates identiques sera nécessaire.

IV) La confection du **CFU Provisoire** et du **CFU définitif** Les points de vigilance (contribution DRFIP)

MÉTIER→COMPTE DE GESTION→EDITION→RÉSULTAT CONTRÔLES 1/1

05201 - BP Collectivite 05201

Résultat des contrôles

Le système a détecté les anomalies suivantes :

- 1 anomalies bloquantes non forçables
- 1 anomalies bloquantes forçables

Votre décision

Afficher la liste détaillée des anomalies (permet de modifier la saisie) : [Détail Anomalies](#)
Reprendre la saisie : [Retour](#)

Si des anomalies bloquantes non forçables sont listées, il n'est pas possible de demander l'édition du CFU provisoire ou définitif.

MÉTIER→COMPTE DE GESTION→EDITION→RÉSULTAT CONTRÔLES 1/1

Résultat des contrôles

Le système a détecté les anomalies suivantes :

- 2 anomalies non-bloquantes

IV) La confection du **CFU Provisoire** et du **CFU définitif**

Suite a la demande de CFU sur chiffres provisoire dans Helios, à **J**, les documents suivants sont disponibles à **J+1** dans **CDG-D SPL** :

✦ le CFU comportant les états de l'ordonnateur et ceux du comptable au format XML et PDF (à l'exception de la partie IV relative aux états annexes de l'ordonnateur qui n'est disponible qu'au format PDF);

✦ L'état des Contrôles du Compte Financier (ECCF). Cet état vise a retracer :

- + Les incohérences relevées dans les états patrimoniaux du CFU : déséquilibre des bilans, incohérences entre les totaux de l'actif et du passif N du bilan et ceux du bilan synthétique, incohérence des résultats de fonctionnement N-1 et N sur les différents états ou ils figurent ;

- + L'absence de concordance entre les données de l'exécution budgétaire comptabilisées par l'ordonnateur et celles détenues par le comptable (comparaison du résultat de fonctionnement N, du résultat d'investissement N, du total des réalisations nettes ainsi que du montant des réalisations nettes au niveau du chapitre budgétaire)

✦ la balance des comptes et la balance des valeurs inactives aux formats XML et PDF

✦ l'état des CCA aux formats XML et PDF. (Si des écarts sont constatés sur les contrôles de concordance de l'exécution budgétaire, le comptable doit se rapprocher de l'ordonnateur afin d'en identifier l'origine. (Si les discordances persistent, les données du comptable sont réputées faire foi.)

Le Compte Financier Unique

La confection du CFU via TotEM

Les points de vigilance

- + Les points de vigilance / préparation, confection du CFU par l' ORDONNATEUR
- + Présentation de la documentation TotEM DGCL / les Etapes de la confection du CFU

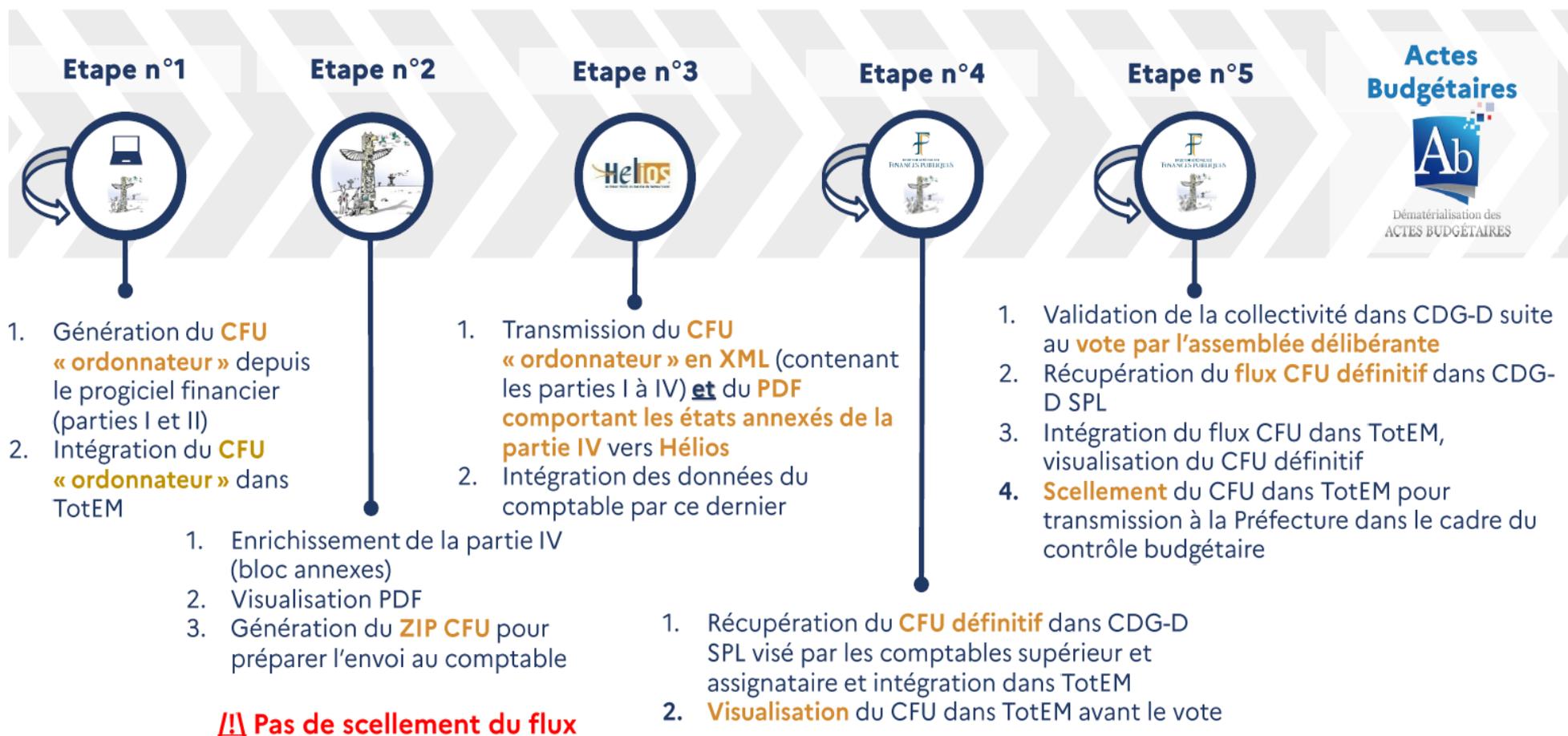
Le Compte Financier Unique

La chronologie de confection du CFU dans TotEM

Les points de vigilance

Le circuit de confection d'un CFU

Étapes de son élaboration par la collectivité et son comptable



Le Compte Financier Unique

La confection du CFU

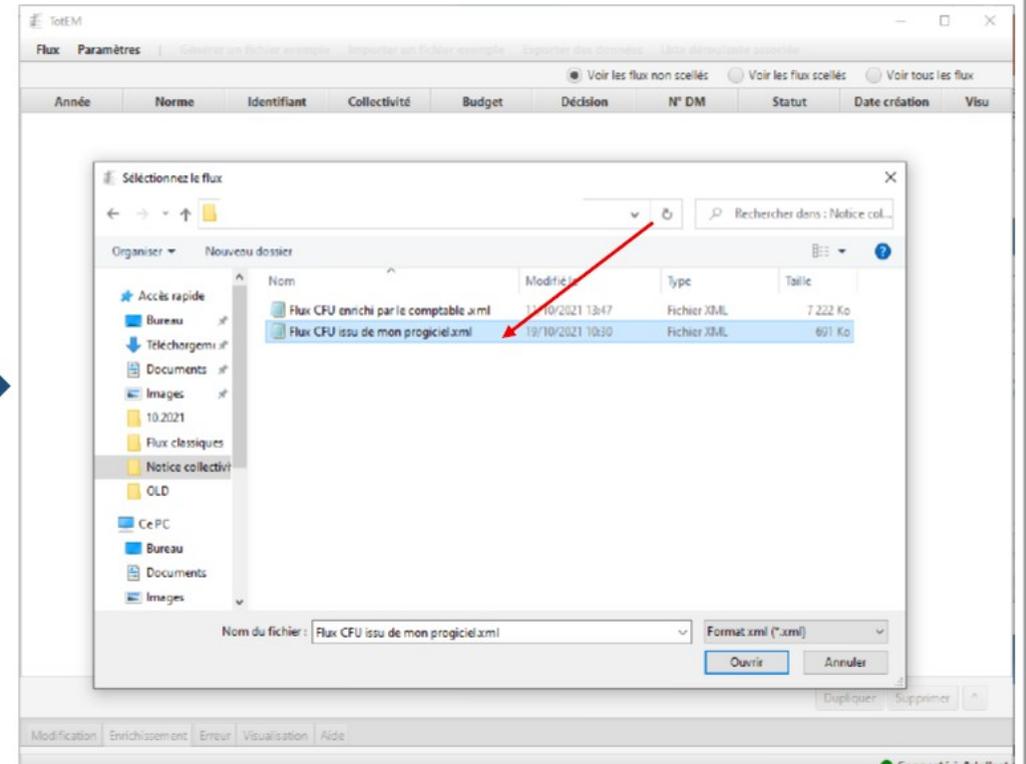
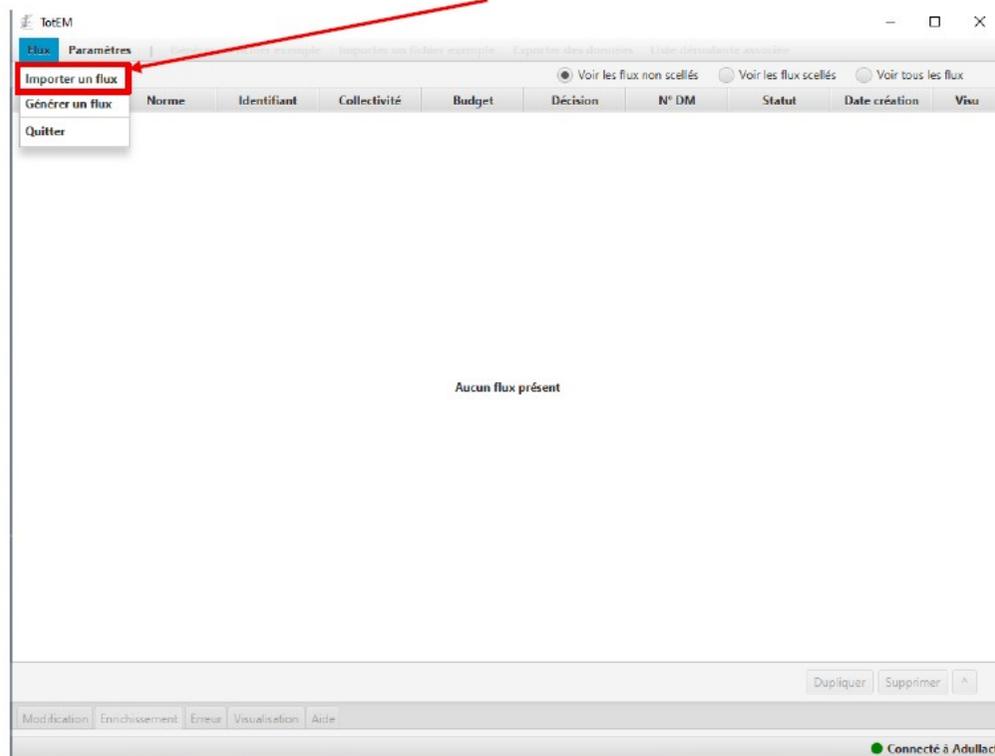
ETAPE 1 : La génération du CFU « ordonnateur »

Confectionner mon CFU dans TotEM 2.0



ETAPE 1 : Génération du CFU « ordonnateur » depuis le progiciel financier (parties I et II)
et import du flux CFU

Etape n°1



Le Compte Financier Unique

La confection du CFU

ETAPE 2.1 : Enrichissement de la partie IV (états ordonnateurs)

ETAPE 2.1 : Enrichissement de la partie IV (états ordonnateurs) du CFU

Etape n°2

The screenshot shows the TotEM software interface. At the top, there are menu options: Flux, Paramètres, Générer un fichier exemple, Importer un fichier exemple, Exporter des données, and Liste déroulante associée. Below this is a table with columns: Année, Norme, Identifiant, Collectivité, Budget, Décision, N° DM, Statut, Date création, and Visu. The table contains one row for the year 2021. Below the table, there are buttons for 'Dupliquer', 'Supprimer', and 'v'. The main area is titled 'Flux XML de la collectivité "Flux CFU issu de mon progiciel" - Flux CFU issu de mon progiciel - 2021 CFU'. There are tabs for 'Modification', 'Enrichissement' (highlighted in red), 'Erreur', 'Visualisation', and 'Aide'. The 'Enrichissement' tab is active, showing a list of financial information and annexes. The 'Informations Financières' section includes 'Importer un flux existant', 'Informations Générales (4)', and 'Sommaire (85)'. The 'Annexes' section lists various categories with counts: 'Actions de formation des élus (0)', 'Agrégation du budget principal et des budgets annexes (45)', 'Autorisations de programme (ou d'engagement) et crédits de paiement (0)', 'Autres engagements donnés ou reçus (0)', 'Charges transférées (0)', 'Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement (0)', 'Concours attribués à des tiers en nature ou en subvention (17)', 'Contrats de couverture du risque financier (0)', 'Contrats de crédit-bail (0)', 'Crédits de trésorerie (0)', 'Dettes (0)', 'Emprunts (7)', 'État des provisions et étalement des provisions (0)', 'État du personnel (0)', and 'Fonds Européens (0)'. At the bottom right, there is a status bar that says 'Connecté à Adullact'.

Une fois le CFU issu du progiciel financier intégré dans TotEM, il est possible d'**enrichir les états annexés via TotEM**, comme c'est le cas actuellement pour le budget primitif.

Pour ce faire il est nécessaire de se rendre dans l'onglet **enrichissement**, les outils de saisie à l'écran et d'import ont été conservés par TotEM 2.0. Pour bien appréhender cette nouvelle interface, vous pouvez consulter le **guide utilisateur TotEM 2.0**.

Les états annexés présents dans la partie IV du CFU sont moins nombreux que ceux précédemment attendus antérieurement pour le compte administratif. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à l'espace CFU dédié sur le [site collectivités-locales](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/).

Le Compte Financier Unique

La confection du CFU

ETAPE 2.2 : contrôler la conformité réglementaire du CFU

ETAPE 2.2 : Contrôler la conformité réglementaire du CFU

Etape n°2

TotEM

Flux Paramètres Générer un fichier exemple Importer un fichier exemple Exporter des données Liste déroulante associée

Voir les flux non scellés Voir les flux scellés Voir tous les flux

Année	Norme	Identifiant	Collectivité	Budget	Décision	N° DM	Statut	Date création	Visu
2021	M57-M57	060055-438-00	Flux CFU issu de...	Flux CFU issu de...	CFU	0	En cours	19/10/2021	●

Flux XML de la collectivité "Flux CFU issu de mon progiciel" - Flux CFU issu de mon progiciel - 2021 CFU

Dupliquer Supprimer

Modification Enrichissement **Erreur** Visualisation Aide

Contrôle des données du flux

Lancer l'analyse

Une fois le rapport généré, vous pouvez prendre connaissance de son contenu via le bouton ci-dessous. Celui-ci apparaîtra automatiquement dans votre navigateur.

Visualiser le dernier rapport généré

Connecté à Adullact

Une fois l'enrichissement des états annexés achevé, il est possible **de contrôler la conformité réglementaire du flux**, et d'obtenir un rapport d'analyse qui confirmera que le flux est correctement alimenté par le progiciel financier.

Afin de connaître le détail des contrôles réalisés, veuillez **cliquer ici**.



Rapport d'analyse

Identification du flux : 2021-060055-438-00-10--2021/10/19-10:36:21
Flux CFU issu de mon progiciel- Flux CFU issu de mon progiciel- 2021-

Le flux est conforme

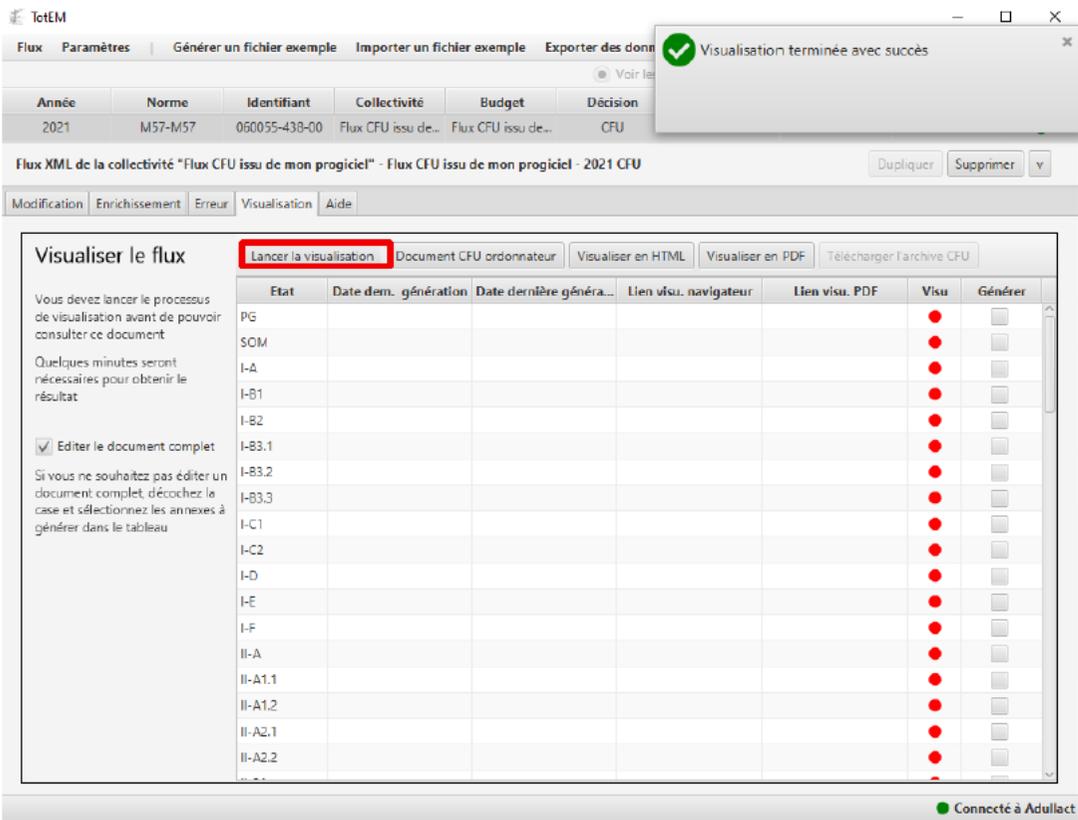
Le Compte Financier Unique

La confection du CFU

ETAPE 2.3 : lancer la visualisation et génération du CFU « ordonnateur » au format PDF

ETAPE 2.3 : Lancer la visualisation et génération du CFU « ordonnateur » au format PDF

Etape n°2



Visualiser le flux

Vous devez lancer le processus de visualisation avant de pouvoir consulter ce document

Quelques minutes seront nécessaires pour obtenir le résultat

Editer le document complet

Si vous ne souhaitez pas éditer un document complet, décochez la case et sélectionnez les annexes à générer dans le tableau

Etat	Date dem. génération	Date dernière généra...	Lien visu. navigateur	Lien visu. PDF	Visu	Générer
PG					●	<input type="checkbox"/>
SOM					●	<input type="checkbox"/>
I-A					●	<input type="checkbox"/>
I-B1					●	<input type="checkbox"/>
I-B2					●	<input type="checkbox"/>
I-B3.1					●	<input type="checkbox"/>
I-B3.2					●	<input type="checkbox"/>
I-B3.3					●	<input type="checkbox"/>
I-C1					●	<input type="checkbox"/>
I-C2					●	<input type="checkbox"/>
I-D					●	<input type="checkbox"/>
I-E					●	<input type="checkbox"/>
I-F					●	<input type="checkbox"/>
II-A					●	<input type="checkbox"/>
II-A1.1					●	<input type="checkbox"/>
II-A1.2					●	<input type="checkbox"/>
II-A2.1					●	<input type="checkbox"/>
II-A2.2					●	<input type="checkbox"/>

Connecté à Adulact

Une fois l'enrichissement des états annexés réalisé, il est possible de **visualiser le CFU enrichi des états annexés au format PDF**, vous pouvez ainsi contrôler la bonne reprise des données renseignées dans TotEM ou issues de votre progiciel financier.

Une fois la visualisation terminée, il est possible de consulter le **CFU (états ordonnateur)** au format PDF ou HTML, avant sa transmission au comptable.



Flux CFU issu de mon progiciel - Flux CFU issu de mon progiciel - CFU - 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: Flux CFU issu de mon progiciel (1)
(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 24600056600025

POSTE COMPTABLE : Flux CFU issu de mon progiciel

M. 57

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : Flux CFU issu de mon progiciel (3)

ANNEE 2021

Le Compte Financier Unique

La confection du CFU

ETAPE 2.4 : Générer le CFU ordonnateur

ETAPE 2.4 : Générer le CFU ordonnateur

Etape n°2

The screenshot shows the TotEM software interface. At the top, there is a navigation bar with options like 'Flux', 'Paramètres', 'Générer un fichier exemple', 'Importer un fichier exemple', and 'Exporter des données'. A notification window in the top right corner displays a green checkmark and the text 'Génération CFU terminée avec succès'. Below this, there is a table with columns: Année, Norme, Identifiant, Collectivité, Budget, and Décision. The main area is titled 'Visualiser le flux' and contains a table with columns: Etat, Date dem. génération, Date dernière généra..., Lien visu. navigateur, Lien visu. PDF, Visu, and Générer. The 'Document CFU ordonnateur' button is highlighted with a red box. The 'Visu' column contains red dots, and the 'Générer' column contains checkboxes. A sidebar on the left provides instructions on how to use the visualization process.

Le CFU doit à présent être enrichi des données du comptable dans ses applications. La transmission du CFU « ordonnateur » au comptable public local est possible depuis TotEM grâce à la fonctionnalité « Document CFU ordonnateur ».

Une fois le CFU visualisé, le bouton « Document CFU ordonnateur » permet de générer une archive ZIP contenant deux documents :

- 1) Le flux CFU enrichi contenant les parties I, II et IV ;
- 2) Les états annexés de la partie IV au format PDF.

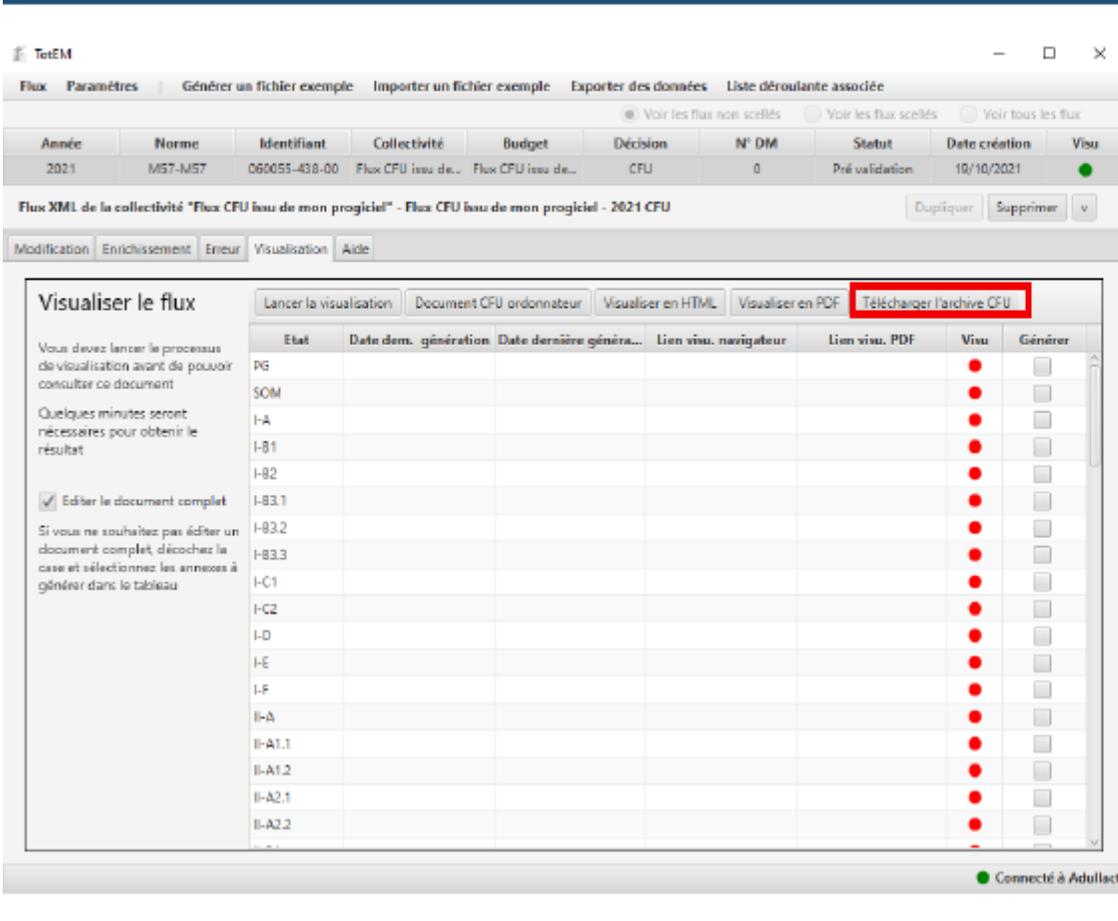
Ces documents pourront ensuite être transmis aux comptables publics locaux (cf. étape 5).

Le Compte Financier Unique

La confection du CFU

ETAPE 3 : Récupérer l'archive du CFU ordonnateur

ETAPE 3 : Récupérer l'archive du CFU ordonnateur



Flux Paramètres Générer un fichier exemple Importer un fichier exemple Exporter des données Liste déroulante associée

Voir les flux non scellés Voir les flux scellés Voir tous les flux

Année	Norme	Identifiant	Collectivité	Budget	Décision	N° DM	Statut	Date création	Visu
2021	M57-M57	060055-438-00	Flux CFU issu de...	Flux CFU issu de...	CFU	0	Pré validation	10/10/2021	

Flux XML de la collectivité "Flux CFU issu de mon progiciel" - Flux CFU issu de mon progiciel - 2021 CFU

Dupliquer Supprimer v

Modification Enrichissement Erreur Visualisation Aide

Visualiser le flux

Vous devez lancer le processus de visualisation avant de pouvoir consulter ce document
 Quelques minutes seront nécessaires pour obtenir le résultat

Editer le document complet
 Si vous ne souhaitez pas éditer un document complet, décochez la case et sélectionnez les annexes à générer dans le tableau

Etat	Date dem. génération	Date dernière généra...	Lien visu. navigateur	Lien visu. PDF	Visu	Générer
PG						<input type="checkbox"/>
SOM						<input type="checkbox"/>
I-A						<input type="checkbox"/>
I-B1						<input type="checkbox"/>
I-B2						<input type="checkbox"/>
I-B3.1						<input type="checkbox"/>
I-B3.2						<input type="checkbox"/>
I-B3.3						<input type="checkbox"/>
I-C1						<input type="checkbox"/>
I-C2						<input type="checkbox"/>
I-D						<input type="checkbox"/>
I-E						<input type="checkbox"/>
I-F						<input type="checkbox"/>
II-A						<input type="checkbox"/>
II-A1.1						<input type="checkbox"/>
II-A1.2						<input type="checkbox"/>
II-A2.1						<input type="checkbox"/>
II-A2.2						<input type="checkbox"/>

Lancer la visualisation Document CFU ordonnateur Visualiser en HTML Visualiser en PDF **Télécharger l'archive CFU**

Connecté à Adullact

Etape n°3

Une fois le CFU ordonnateur visualisé, et l'archive ZIP générée, il est possible de télécharger l'archive. Cette archive doit être **dé-zippée afin de récupérer le flux CFU enrichi et le PDF contenant les états annexés.**

La **collectivité transmet ensuite le CFU vers Hélios** pour enrichissement par le comptable dans CDG-D via un PES PJ selon les caractéristiques suivantes :

- Nature de décision « 10 »
- PES PJ du domaine « 04-Budget »
- Type de PJ :
 - « 012 » pour les « états ordonnateurs » (I, II, IV) au format XML ;
 - « 013 » pour les « états annexés » au format PDF.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page dédiée au CFU sur le site [collectivités-locales](#).

Le Compte Financier Unique

La confection du CFU

ETAPE 4 : Importer le CFU définitif récupéré dans CDG-D SPL

ETAPE 4 : Importer le CFU définitif récupéré dans CDG-D SPL

Etape n°4

Année	Norme	Identifiant	Collectivité	Budget	Décision	N° DM	Statut	Visu
2021	M57-M57	060055-438-00	Flux CFU issu de mon progiciel	Flux CFU issu de ...	CFU	0	Pré vali...	●
2021	M57-M57	039031-017-00	Flux CFU enrichi par le comptable	Flux CFU enrichi ...	CFU	0	En cours	●

Une fois les données du comptable enrichies par le comptable public local, la collectivité peut **récupérer le flux CFU définitif depuis CDG-D.**

Il est alors possible d'intégrer le CFU enrichi des données du comptable dans TotEM pour visualiser le CFU au format PDF qui pourra être **soumis au vote de l'assemblée délibérante.**

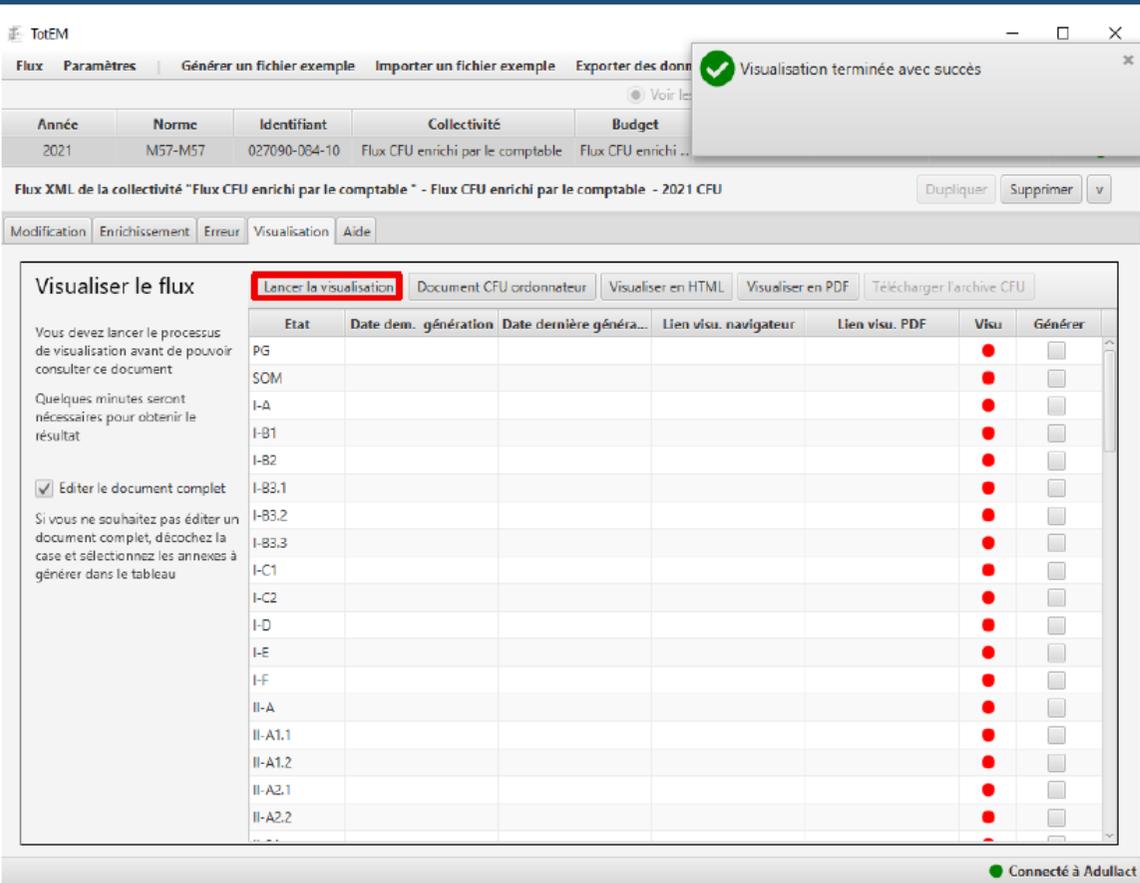
Il n'est **plus possible de modifier le CFU**, celui-ci est strictement identique à celui que peut consulter le comptable dans CDG-D.

Le Compte Financier Unique

La confection du CFU

ETAPE 4.1 : Lancer la visualisation

ETAPE 4.1 : Lancer la visualisation



Visualisation terminée avec succès

Année	Norme	Identifiant	Collectivité	Budget
2021	M57-M57	027090-084-10	Flux CFU enrichi par le comptable	Flux CFU enrichi ...

Flux XML de la collectivité "Flux CFU enrichi par le comptable" - Flux CFU enrichi par le comptable - 2021 CFU

Modification Enrichissement Erreur Visualisation Aide

Visualiser le flux

Lancer la visualisation Document CFU ordonnateur Visualiser en HTML Visualiser en PDF Télécharger l'archive CFU

Vous devez lancer le processus de visualisation avant de pouvoir consulter ce document

Quelques minutes seront nécessaires pour obtenir le résultat

Editer le document complet

Si vous ne souhaitez pas éditer un document complet, décochez la case et sélectionnez les annexes à générer dans le tableau

Etat	Date dem. génération	Date dernière généra...	Lien visu. navigateur	Lien visu. PDF	Visu	Générer
PG					●	<input type="checkbox"/>
SOM					●	<input type="checkbox"/>
I-A					●	<input type="checkbox"/>
I-B1					●	<input type="checkbox"/>
I-B2					●	<input type="checkbox"/>
I-B3.1					●	<input type="checkbox"/>
I-B3.2					●	<input type="checkbox"/>
I-B3.3					●	<input type="checkbox"/>
I-C1					●	<input type="checkbox"/>
I-C2					●	<input type="checkbox"/>
I-D					●	<input type="checkbox"/>
I-E					●	<input type="checkbox"/>
I-F					●	<input type="checkbox"/>
II-A					●	<input type="checkbox"/>
II-A1.1					●	<input type="checkbox"/>
II-A1.2					●	<input type="checkbox"/>
II-A2.1					●	<input type="checkbox"/>
II-A2.2					●	<input type="checkbox"/>

Connecté à Adullact

Etape n°4

Une fois le CFU intégré, il est nécessaire de se rendre dans l'onglet « visualisation » et de lancer la visualisation du CFU.

Le **CFU à soumettre au vote de l'assemblée délibérante est téléchargeable** au format PDF.

Flux CFU enrichi par le comptable - Flux CFU enrichi par le comptable - CFU - 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Départements : Flux CFU enrichi par le comptable (1)
(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal

Numéro SIRET : 22270229200426

POSTE COMPTABLE : Flux CFU enrichi par le comptable

M. 57

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : Flux CFU enrichi par le comptable (3)

ANNEE 2021

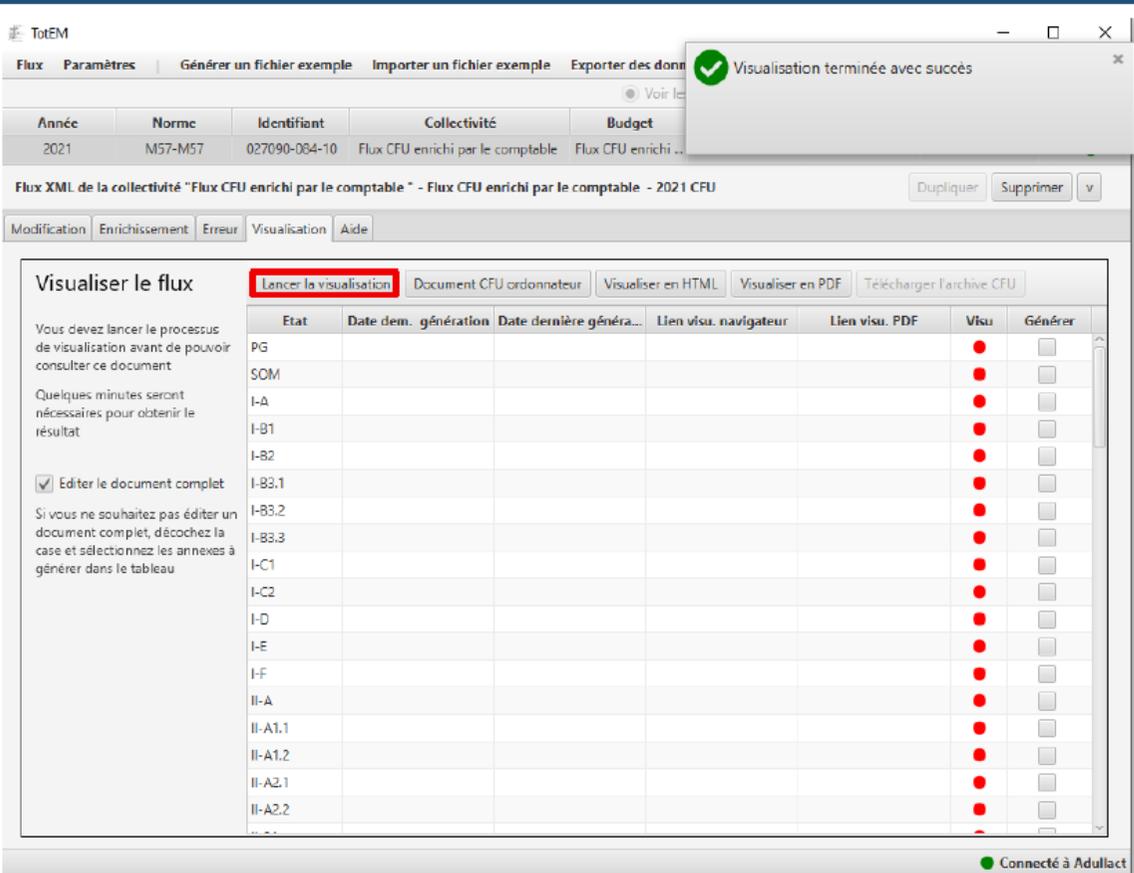


Le Compte Financier Unique

La confection du CFU

ETAPE 5 : récupérer de nouveau le flux CFU dans CDG-D

ETAPE 5 : Récupérer de nouveau le flux CFU



Visualisation terminée avec succès

Flux XML de la collectivité "Flux CFU enrichi par le comptable" - Flux CFU enrichi par le comptable - 2021 CFU

Visualiser le flux

Lancer la visualisation

Etat	Date dem. génération	Date dernière généra...	Lien visu. navigateur	Lien visu. PDF	Visu	Générer
PG					●	<input type="checkbox"/>
SOM					●	<input type="checkbox"/>
I-A					●	<input type="checkbox"/>
I-B1					●	<input type="checkbox"/>
I-B2					●	<input type="checkbox"/>
I-B3.1					●	<input type="checkbox"/>
I-B3.2					●	<input type="checkbox"/>
I-B3.3					●	<input type="checkbox"/>
I-C1					●	<input type="checkbox"/>
I-C2					●	<input type="checkbox"/>
I-D					●	<input type="checkbox"/>
I-E					●	<input type="checkbox"/>
I-F					●	<input type="checkbox"/>
II-A					●	<input type="checkbox"/>
II-A1.1					●	<input type="checkbox"/>
II-A1.2					●	<input type="checkbox"/>
II-A2.1					●	<input type="checkbox"/>
II-A2.2					●	<input type="checkbox"/>

Connecté à Adullact

Etape n°5

Suite au vote du CFU par l'assemblée délibérante, il est nécessaire de le valider dans CDG-D puis de **récupérer le flux CFU dans CDG-D (qui comprend alors les 3 signatures)**.

Ce flux doit **être intégré dans TOTEM** et peut ainsi être visualisé de nouveau au format PDF. Le PDF fait apparaître l'annexe signature.



42000 - CA Exercice 2020

V - ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURE		A
Date d'édition : 19/12/2020		
Comptable(s)	de 01/01/2020	au 31/12/2020
Ayant exercé au cours de la gestion		
M Test Test Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.		
Observations :		
Le comptable soussigné affirme véritablement, sous les peines de droit, le présent compte.		A. le
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.		A. le
		A. le

Le Compte Financier Unique

La confection du CFU

ETAPE 6 : valider et sceller le CFU définitif avant transmission à la Préfecture

ETAPE 6 : Valider et sceller le CFU définitif avant transmission à la Préfecture



TotEM

Flux Paramètres

Voir les flux non scellés
 Voir les flux scellés
 Voir tous les flux

Année	Norme	Identifiant	Collectivité	Budget	Décision	N° DM	Statut	Date création	Visu
2021	M57-M57	039031-017-00	Flux CFU enrichi ...	Flux CFU enrichi ...	CFU	0	Pré validation	11/10/2021	●

Flux XML de la collectivité *Flux CFU enrichi par le comptable * - Flux CFU enrichi par le comptable - 2021 CFU

Dupliquer Supprimer v

Modification Enrichissement Erreur Visualisation Aide

Visualiser le flux

Etat	Date dem. génération	Date dernière généra...	Lien visu. navigateur	Lien visu. PDF	Visu	Générer
PG					●	<input type="checkbox"/>
SOM					●	<input type="checkbox"/>
I-A					●	<input type="checkbox"/>
I-B1					●	<input type="checkbox"/>
I-B2					●	<input type="checkbox"/>
I-B3.1					●	<input type="checkbox"/>
I-B3.2					●	<input type="checkbox"/>
I-B3.3					●	<input type="checkbox"/>
I-C1					●	<input type="checkbox"/>
I-C2					●	<input type="checkbox"/>
I-D					●	<input type="checkbox"/>
I-E					●	<input type="checkbox"/>
I-F					●	<input type="checkbox"/>
II-A					●	<input type="checkbox"/>
II-A1.1					●	<input type="checkbox"/>
II-A1.2					●	<input type="checkbox"/>
II-A2.1					●	<input type="checkbox"/>
II-A2.2					●	<input type="checkbox"/>

Connecté à Adulact

Dans TOTEM, une fois le CFU définitif visualisé, vous devez **valider et sceller le flux** puis le télécharger afin de le **transmettre à Actes budgétaires** via un opérateur de transmission homologué afin que les services de la préfecture puisse exercer le contrôle budgétaire.

Comme pour tous les documents budgétaires :

- la **matière « 7.1 Décisions budgétaires »** doit être sélectionnée ;
- la **nature d'acte est « 5. Documents budgétaires et financiers »** ;
- l'enveloppe transmise contient obligatoirement :
 - le **CFU définitif et scellé au format XML** ;
 - la délibération annexée au format PDF.

Le Compte Financier Unique

La confection du CFU

Les points d'appui techniques, comptables en cas de difficultés

Pour en savoir plus

Vous pouvez contacter :

- votre **comptable public (Service de Gestion comptable)** ou votre **conseiller aux décideurs locaux (C.D.L.)** des finances publiques, qui constituent les principaux interlocuteurs pour toute question relative au CFU.
- **les services de la préfecture**, en particulier pour les questions liées à la dématérialisation des documents budgétaires.

Une **e-formation** sur le CFU est également disponible auprès du CNFPT.

Vous pouvez également consulter le dépliant et la page **dédiés au CFU** sur le site **collectivités-locales.gouv.fr**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Le compte financier unique

2024 -2026 la généralisation

MERCI DE VOTRE ATTENTION

AVEZ VOUS DES QUESTIONS ?